FICHE ACTION

POEI – Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle

https://www.francetravail.fr/candidat/en-formation/mes-aides-financieres/la-preparation-operationnelle-a.html

Métier visé : Assistant de vie aux familles (TP ADVF) — Titre professionnel de niveau 3, RNCP37715

Intitulé de l'action	Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle – Assistant De Vie aux Familles
Type de prestation	Action de formation conduisant à une certification professionnelle enregistrée au RNCP 37715 TP ADVF
Organisme	ARES – Association Régionale en Économie Sociale

Public et prérequis

Public visé	Demandeurs d'emploi, tous profils Demandeur d'emploi inscrit à France Travail (indemnisé ou non), positionné sur un poste précis par un employeur qui s'engage à le recruter à l'issue de la formation.
Prérequis d'entrée	Aucun prérequis de diplôme ni d'expérience : la fiche RNCP37715 ne fixe pas de prérequis à l'entrée en formation, ni de prérequis distincts par bloc de compétences. Conditions liées au dispositif POEI : - être inscrit à France Travail et disposer d'une offre d'emploi déposée par un employeur identifié, avec un contrat de travail prévu à l'issue (CDI, CDD d'au moins 6 mois, contrat de professionnalisation ou d'apprentissage, selon les règles France Travail en vigueur). - participer à l'information collective au sein d'une des agences de France Travail en présence de l'ARES, des entreprises partenaires : Arcade, Proxidom Services, Home Services, Scintill'Home, Proséniors. + Modalités de sélection de l'ARES : entretien de validation du projet professionnel
Effectif prévisionnel	12

Objectifs et contenu

Objectifs pédagogiques	Préparer les stagiaires à l'exercice du métier d'Assistant De Vie aux Familles et à l'obtention totale ou partielle du Titre Professionnel ADVF À l'issue de la formation, le stagiaire est capable d'entretenir le logement et le linge d'un particulier, d'accompagner la personne dans ses activités essentielles du quotidien et dans ses projets, et d'assurer le relais du parent dans la garde de l'enfant à domicile.
Certification visée	Titre professionnel Assistant(e) de vie aux familles (TP ADVF) — niveau 3, code RNCP 37715. Certificateur : ministère chargé de l'emploi. Titre enregistré au RNCP jusqu'au 05/07/2028 (arrêté du 4 juillet 2023, JORF du 9 juillet 2023). ⇨ Voie totale Titre complet ou ⇨ Voie partiel avec les CCP

Contenu / programme	Trois blocs de compétences (CCP) du référentiel du titre **CCP 1 — Entretenir le logement et le linge d'un particulier :** établir une relation professionnelle dans le cadre d'une prestation d'entretien ; entretenir le logement ; entretenir le linge, avec les techniques et les gestes professionnels appropriés. **CCP 2 — Accompagner la personne dans ses activités essentielles du quotidien et dans ses projets :** établir une relation professionnelle avec la personne et son entourage ; prévenir les risques, mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence ; aider la personne dans la réalisation de ses projets et à maintenir un lien social ; l'aider à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer, lors des courses, de la préparation et de la prise des repas ; adapter son intervention à la personne en situation de handicap. **CCP 3 — Assurer le relai du parent dans la garde de l'enfant à domicile :** définir avec le parent le cadre de l'intervention ; prévenir les risques et assurer la sécurité de l'enfant ; accompagner l'enfant dans ses apprentissages de base, sa socialisation et ses activités ; mettre en œuvre les gestes et techniques professionnels (levers, couchers, toilette, habillage, repas). **Certificat SST :** la compétence « Prévenir les risques, mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence » est validée par un certificat SST en cours de validité, à présenter à l'ouverture de la session d'examen (titre complet, CCP 2 et CCP 3 — arrêté du 4 juillet 2023, art. 5). La préparation et certification SST est comprise dans les heures de formation. **Immersions au sein de l'entreprise partenaire**

Poursuite de parcours et dispenses de validation

Poursuite de parcours	**Titre complet par capitalisation :** après l'obtention d'un ou plusieurs CCP, le candidat peut se présenter aux autres CCP dans la limite de la durée de validité du titre, puis dispose d'un an maximum après la fin de validité pour se présenter au titre (arrêté du 22 décembre 2015 modifié). Titre enregistré jusqu'au 05/07/2028. **Suites de parcours :** autres certifications des secteurs de l'aide à la personne et de la petite enfance pour lesquelles des blocs sont reconnus en correspondance (voir « Passerelles »), notamment DEAES, DEAS, DEAP, CAP AEPE, MC Aide à domicile ; allègements éventuels de formation selon les textes propres à chaque diplôme **Autres voies :** entrée directe en emploi ; validation des acquis de l'expérience (VAE), voie d'accès ouverte pour ce titre.
Débouchés	**Emplois accessibles :** auxiliaire de vie, assistant de vie, assistant ménager, agent à domicile, garde d'enfant à domicile, garde à domicile. **Secteurs :** associations d'aide à domicile (mandataire ou prestataire), entreprises de services à la personne, emploi direct chez le particulier, institutions spécialisées. **Codes ROME :** K1302, K1303, K1304, K1305. **Insertion :** voir les repères nationaux et les indicateurs de résultats ci-dessous.
Passerelles	**Correspondances partielles reconnues au RNCP (fiche RNCP37715) :** CCP 1 : MC Aide à domicile (U1) ; CAP ATMFC (UP1) ; CAP AEPE (UP2 + UP3) ; CAP Agent accompagnant au grand âge (bloc 1) ; DEAES (bloc 2) ; titre d'employé familial. CCP 1 + CCP 2 : MC Aide à domicile (U1 + U2 + U3) ; CAPA Services aux personnes et vente en espace rural (UCP 1 + UCP 2). CCP 2 : DEAS (bloc 1) ; DEAES (blocs 1 + 3). CCP 3 : CAP AEPE (UP1 + UP3) ; DEAP (bloc 1).

Dispenses de validation	Dispense de validation du ou des CCP concernés pour les titulaires des certifications listées dans « Passerelles », sous réserve de produire une pièce justificative émanant de l'autorité qui a délivré la certification (arrêté du 4 juillet 2023, art. 8). Titulaires de CCP de l'ancienne version du titre (arrêté du 22 juillet 2003 modifié) : délivrance par correspondance (arrêté du 4 juillet 2023, art. 6 et 7) — « Entretenir le logement et le linge d'un particulier » → CCP 1 ; « Relayer les parents dans la prise en charge des enfants à leur domicile » → CCP 3 ; « Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien » + CCS « Accompagner la personne en situation de handicap vivant à domicile » → CCP 2. La demande est adressée par le titulaire de la certification au représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi (arrêté du 4 juillet 2023, art. 6 à 8), avec la pièce justificative émanant de l'autorité certificatrice (diplôme, titre ou attestation de validation du bloc ou de l'unité).

Durée, rythme et modalités

Dates de la formation	Selon le calendrier défini
Durée totale	Entre 300h et 400h
Rythme / planning	Environ 3 mois, 28h hebdomadaire : Lundi / Mardi – Jeudi / Vendredi Horaires de formation : 9h.12h30 / 13h30.17h Immersions prévues 1 jour par semaine sur tout ou partie de la formation
Modalités pédagogiques	La formation se déroule entièrement en présentiel, elle alterne : **- Apports théoriques** en présentiel; **- Mises en situation professionnelles** et études de cas ; **- Travaux pratiques** en plateaux techniques reconstituant les conditions réelles d'intervention au domicile ; **- Jeux de rôles** et simulations d'accompagnement des bénéficiaires ; **- Travaux individuels et collectifs** ; **- Périodes d'immersion en entreprise** permettant la mise en œuvre des compétences acquises ; **- Accompagnement individualisé** tout au long du parcours.
Moyens pédagogiques	- Salle de formation équipée (vidéoprojecteur, ordinateur, connexion internet) ; - Parc informatique de 12 PC portable et clés USB en nombre - Plateaux techniques dédiés aux métiers des services à la personne ; - Supports pédagogiques numériques et papier ; - Documentation professionnelle actualisée ; - Équipements et matériels spécifiques au maintien à domicile, à l'entretien du logement et à l'aide à la personne.
Lieu(x) de formation	ARES – La Salonenque, 8 rue Jean Daret, 13090 Aix-en-Provence Pour l'immersion l'adresse est communiquée par l'entreprise partenaire lors de la transmission du planning.

Accès à la formation

Modalités d'accès	Sur prescription de France Travail ou d'un partenaire du Réseau pour l'emploi - Inscription via Mes Évènements Emploi à l'information collective prévue au sein d'une agence FT - Participation à l'IC suivi d'entretiens avec les employeurs présents- Participation à l'entretien de validation du projet à l'ARES
Délai d'accès	Entre 2 à 3 semaines entre le 1er accueil et l'entrée en formation
Tarif / financement	Formation financée par France Travail dans le cadre de la POEI, aucun reste à charge pour le demandeur d'emploi. Allocation de formation possible selon la situation du candidat.
Contact référent	Nadia MACHOUAT- 04.42.96.93.37 - secretariat@ares-aix-formation.fr

Évaluation et accessibilité

Modalités d'évaluation	**Au cours de la formation :** évaluations passées en cours de formation (ECF) et dossier professionnel (DP), qui alimentent le livret de certification **Examen :** session devant un jury de professionnels habilité par le représentant territorial du ministère chargé de l'emploi ; le jury comprend au moins une personne ayant une expérience auprès d'adultes et une personne ayant une expérience auprès d'enfants (arrêté du 4 juillet 2023, art. 4). **Titre complet (2 h 20 par candidat) :** mise en situation professionnelle 1 h 15 (5 min de prise de connaissance du sujet, 60 min d'intervention, 10 min de commentaire) ; entretien technique 50 min (25 min sur l'adaptation à la personne en situation de handicap, 25 min sur l'intervention auprès de l'enfant avec un geste technique) ; entretien final 15 min, dont échange sur le dossier professionnel. **Validation partielle par CCP :** CCP 1 : 1 h (45 min de mise en situation + 15 min d'entretien technique) ; CCP 2 : 1 h 15 (50 min + 25 min) **Condition de présentation :** certificat SST en cours de validité, DP/ECF
Accessibilité handicap	Référentes handicap : Marta TAVARES / Amélie ZUCCOTTI Accessibilité des locaux et adaptations possibles du parcours telles que prévu dans les modalités d'accueil et d'accompagnement des PSH.

Résultats de la précédente session: Groupe de 8 stagiaires - Du 09/03/26 au 19/06/26

Indicateur	Valeur	Méthode de mesure / mise à jour
Taux de satisfaction	97%	Questionnaire de satisfaction à chaud en fin de formation
Taux d'abandon	0%	Suivi des présences (émargements) : stagiaires sortis avant la fin / stagiaires entrés en formation
Taux de présentation à l'examen	100%	Session : candidats présentés à l'examen / stagiaires entrés en formation
Taux de réussite	100% de réussite aux examens : 88% de réussite totale des 2 CCP présentés soit 7/8 stagiaires et 1 réussite partielle soit 13%	Résultats à l'examen du titre : réussites / présentés
Taux d'insertion dans l'emploi	88% de taux d'insertion à l'emploi, 1 DE (13%) à l'issue de la formation	Entretiens de pré-recrutement avec les entreprises, Bilan de fin de formations, suivi de la signature du contrat de travail prévu à l'issue de la formation